

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 1 février 2022

Présents : Mmes Delaune, Guilloy, Vannier Mrs. Biarreau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

N°1-2022-0102-1	Autorisation de signer une convention : pose d'équipements par ENEDIS sur le domaine publique communal parcelle H 580, route de Bélâbre
N°2-2022-0102-2	DESIGNATION DE NOUVEAUX ELUS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
N°3-2022-0102-3	DEBAT AU SUJET DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS COMMUNAUX
N°4-2022-0102-4	DESIGNATION UN MEMBRE CCAS

Le Maire
Gilles Touzet



1^{er} Adjoint
Hubert Jouot



2^{ème} Adjoint
Dominique Biarreau



3^{ème} Adjoint
Mireille Vannier



Les conseillers municipaux

Adeline Brault
Absente excusée

Sylvie Delaune



Brigitte Guilloy



Éric Lepetit

Christophe Leroy-Battu



David Louveau



Franck Montière



Pascal Renaud



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-deux, le 1^{er} février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Présents : Mmes Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

DELIBERATION N° 1-2022-0102-1

Objet : **AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION : POSE D'EQUIPEMENTS PAR ENEDIS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARCELLE H 580, ROUTE DE BELABRE**

Le maire fait part au conseil municipal que, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique par ENEDIS, route de Bélâbre, il est nécessaire d'installer un poste borne REMBT 450 et de réaliser des tranchées pour le passage de câbles électriques sur le domaine public communal, parcelle H 580 « pacage de la croix » .

Cela nécessite ainsi l'accord de la commune, propriétaire, et la signature d'une convention entre la commune et ENEDIS.

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec ENEDIS pour les travaux décrits ci-dessus.

Fait à Prissac, le 03 février 2022
Le Maire
Gilles TOUZET

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 08/02/2022
Publié, affiché ou notifié le 08/02/2022
Le Maire



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-deux, le 1^{er} février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Présents : Mmes Delaune, Guillo, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

DELIBERATION N° 2-2022-0102-2

Objet : DESIGNATION DE NOUVEAUX ELUS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Suite à la démission de Madame Béatrice PETIT, la commune n'est plus représentée dans certains syndicats intercommunaux.

Il convient de désigner de nouveaux élus pour la remplacer. Sont désignés :

CDC / SYNDICAT	NOM PRENOM
Syndicat du collège de st Benoit du Sault	- Pascal RENAUD - Éric LEPETIT
Syn. Transport scolaire collège St benoit du Sault – 2 titulaires	- Pascal RENAUD - Éric LEPETIT
Syn. Départemental de transports scolaires de Buzançais	- Pascal RENAUD (titulaire) - Éric LEPETIT (suppléante)
Syn. Transports scolaires d'Argenton S/C	- Pascal RENAUD (titulaire) - Éric LEPETIT (titulaire) - Christophe LEROY-BATTU (suppléant) - Brigitte GUILLOY (suppléante)
SYMCTOM Le Blanc	- Hubert JOUOT (titulaire) - Dominique BIARDEAU (suppléant)

Fait à Prissac, le 03 février 2022

Le Maire

Gilles TOUZET

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 08/02/2022

Publié, affiché ou notifié le 08/02/2022

Le Maire



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-deux, le 1^{er} février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Présents : Mmes Delaune, Guilloy, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montiège, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

DELIBERATION N° 3-2022-0102-3

Objet : DEBAT AU SUJET DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS COMMUNAUX

Le maire présente l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Cette ordonnance vient renforcer la participation des employeurs publics à la protection sociale des agents en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé. Ainsi, elle prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement :

- aux contrats en prévoyance (garantie de maintien de salaire des agents) au plus tard en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence)
- aux contrats de santé (mutuelles) au plus tard en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence).

Le maire a réuni la commission du personnel et tous les agents communaux pour présenter ces futures obligations et les différentes options pour les mettre en œuvre. Il en fait également part aux élus.

Après débat, le conseil municipal prend acte des futures obligations de la commune concernant la protection sociale des agents et prend acte également des échéances.

Fait à Prissac, le 03 février 2022

Le Maire

Gilles TOUZET

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 08/02/2022

Publié, affiché ou notifié le 08/02/2022

Le Maire



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 11
Absents : 1

L'An deux mil vingt-deux, le 1^{er} février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Présents : Mmes Delaune, Guilloy, Vannier Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault (excusée)

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

DELIBERATION N° 4-2022-0102-4

Objet : DESIGNATION AU CCAS

Suite à la démission de Madame Béatrice PETIT, il manque un membre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Est élue pour représenter la commune et siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S, en remplacement de Mme Petit :

Madame Mireille VANNIER

Fait à Prissac, le 03 février 2022
Le Maire
Gilles TOUZET

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 18/03/2022
Publié, affiché ou notifié le 18/03/2022
Le Maire

